

Editorial

Passation de pouvoir conviviale



Elu Président du Conseil Général du Puy de Dôme, je n'ai pas souhaité cumuler cette fonction avec celle de Président du Comité de Rivière Haute Dordogne. C'est pourquoi j'ai proposé ma démission au Comité de Rivière qui s'est tenu le 30 septembre dernier. La candidature de Gérard BETENFELD, vice-président du Conseil Général du Puy de Dôme chargé de l'environnement, à la présidence du comité de rivière, a été acceptée à l'unanimité. Je lui adresse publiquement toutes mes félicitations et mon soutien.

Le contrat de rivière est dans une dynamique encourageante : au terme de la première année de fonctionnement, ce sont plus de 60% des actions et 53% des budgets prévus qui ont été engagés. C'est à l'évidence un début prometteur. Il fait la preuve de l'enthousiasme des maîtres d'ouvrage pour ce projet. Je citerai, à titre d'exemple, les démarches engagées par le SIVOM de la Haute-Dordogne en matière d'épuration et d'équipement pour la collecte des eaux usées. D'autres actions importantes, mais difficiles, sont aujourd'hui engagées, comme l'étude sur la maîtrise et la gestion des effluents fromagers, et je suis sûr que mon successeur aura toute l'énergie nécessaire pour faire aboutir ces dossiers dans de bonnes conditions.

Il faut cependant être conscient que le contexte départemental, régional et national influera à l'évidence sur l'efficacité et sur l'avenir des actions que nous engagerons localement. Je citerai la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) qui suscite beaucoup d'interrogations car elle devrait fixer un cadre dans lequel s'inscrira la politique de l'eau et les financements que nous devons mobiliser. Au plan européen, les orientations prises par la politique agricole commune conditionneront très certainement l'équilibre entre pratiques agricoles et protection de l'environnement. Sur tous ces points, en tant que Président du Conseil Général du Puy de Dôme, je resterai vigilant et je soutiendrai les intérêts de la Haute-Dordogne.

Je profite de ce dernier éditorial, pour moi, pour réaffirmer mon attachement à la reconquête des sources de la Dordogne, un des fleuves les plus prestigieux d'Europe. Citant Gérard BETENFELD, le nouveau Président du Comité de rivière, "nous avons besoin de la Dordogne, mais à l'évidence, la Dordogne a également besoin de nous". Grâce au Contrat de Rivière, nous sommes aujourd'hui en situation d'agir pour la qualité de notre environnement.

Jean-Yves GOUTTEBEL
Président du Conseil Général du Puy de Dôme

Sommaire

- **Livre géant aux sources de la Dordogne**
- **Thermalisme : les sources du développement**
- **Jolis noms de rivières**
- **Production fromagère de qualité**
- **Retrouvez toutes ces informations sur Internet**
- **Sous l'aile du dragon**
- **Qualité des eaux incompatible avec les loisirs nautiques**
- **Etangs : de gros impacts sur l'environnement**
- **Service Public d'Assainissement Non Collectif**

Livre géant aux sources de la Dordogne

Avez-vous déjà entendu parler du Coulobre ? C'est un petit dragon qui recherche désespérément les sources de la Dordogne, car comme le saumon, il doit revenir là où il est né pour survivre et se reproduire. Mais étant parti depuis longtemps, il ne la reconnaît plus : de nombreux changements ont transformé sa rivière et ses sources avec la prolifération de la Renouée du Japon, des rejets d'eaux usées intempestifs, un paysage défiguré... L'objectif de ce petit Coulobre tout comme celui du Contrat de Rivière, est de restaurer la qualité des eaux de la Haute Dordogne et de reconquérir le paysage des sources.

Aussi l'Association Connaissance de la Vie Fluviale a souhaité raconter son histoire sous forme d'un livre géant. Les photographies réalisées par Alain Bordes nous font découvrir les paysages magnifiques du Mont Dore, les alpages et les sources thermales. La bande dessinée réalisée par Jacques Hurtaud, dessinateur, raconte le voyage du Coulobre au travers d'obstacles et de difficultés décrits par le biologiste Guy Pustelnik.

Après avoir été exposé au Conseil Général du Puy de Dôme, ce livre descend la Dordogne de ses sources sur la commune du Mont-Dore jusqu'à l'estuaire de la Gironde. Il est visible au mois d'octobre sur la Commune de la Bourboule (63). Allez le voir, cela vaut le détour !



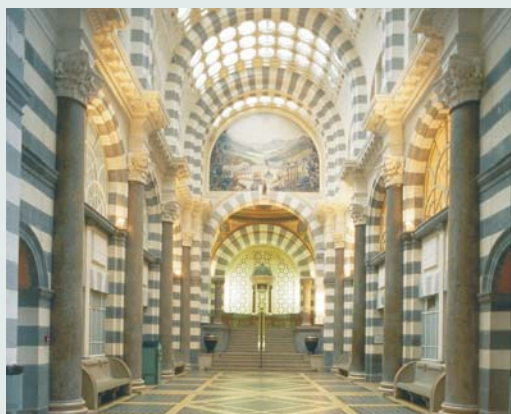
Inauguration du livre géant «le retour aux sources du Coulobre» par JY GOUTTEBEL Président du Comité de rivière Haute-Dordogne le 10 mars 2004 au Conseil Général du Puy-de-Dôme.

DOSSIER Thermalisme : les sources du développement

La trace d'une activité volcanique

Saviez-vous que le territoire du Contrat de Rivière Haute Dordogne a la chance d'avoir des eaux très particulières ? Des eaux chaudes, des eaux thermales, provenant des profondeurs de la terre, trace d'une activité volcanique

En effet, d'après Jean Baptiste MBOUNGOU, géologue, ces eaux thermo-minérales sont des eaux atmosphériques qui, s'enfonçant profondément dans le sous sol, atteignent les zones chaudes des profondeurs de la terre. Contrairement à toutes les autres sources d'Auvergne, les eaux chaudes du Sancy entretiennent un rapport très étroit avec les volcans. La présence sous le massif du Sancy de chambres magmatiques suffit à expliquer le réchauffement des eaux d'infiltration. Durant leur parcours souterrain, ces eaux dissolvent des quantités importantes de matières et se chargent en 'sels' pris aux terrains qu'elles traversent. Parallèlement, elles s'enrichissent en gaz dont certains proviennent du dégazage du magma en cours de refroidissement. Ces eaux remontent ensuite le long des grandes fractures. La plupart des sources de la vallée de la Dordogne sont localisées sur un arc tendu entre le Sancy et la Bourboule et passant par le Mont-Dore. Elles émergent le long de failles bordières de la caldeira. Certaines de ces sources, comme la source Paulette, riche en éléments sulfureux, dégagent même une odeur caractéristique "d'œuf pourri".



Thermes du Mont Dore

L'histoire des thermes

Les eaux thermales situées sur les communes du Mont Dore et de la Bourboule sont utilisées depuis l'époque gauloise pour leur propriété bienfaisante. Des fouilles archéologiques de Michel BERTRAND en 1823 ont révélées au Mont Dore l'existence d'une piscine gauloise quadrangulaire assez vaste pour que 15 personnes aient pu s'y baigner à leur aise. Elle a été enfouie par un éboulement de la montagne plusieurs siècles avant l'arrivée des romains.

Le Docteur Etienne CHABROL écrit en 1931, dans l'Auvergne thermale qu'à l'époque gallo-romaine, "l'Auvergne était étrange, jaillissait émanent des vapeurs, une odeur et une saveur spéciale, laissant sur le sol une empreinte rougeâtre".

Les romains, grands amateurs des bains, avaient créés des édifices balnéaires au Mont Dore qui correspondent aux vestiges actuellement visibles : colonnes du Panthéon qui était un temple qui ressemblait à celui du Puy de Dôme jusqu'en 1730, buste d'un vieux romain évocateur de l'asthme et de l'emphysème, louve en pierre ou lionne ayant à l'époque un rôle de griffon. Une lionne similaire a été retrouvée à Sarran sur la commune de Champs sur Tarentaine (15). Les thermes du Mont Dore débordaient alors largement de la place actuelle jusqu'à la limite du parc. Il existait 3 piscines qui occupaient toute la surface de l'établissement actuel. Par contre aucun thermes n'existait à la Bourboule.

La station moderne s'est ensuite développée à partir de 1805 avec le Docteur Michel BERTRAND et a bénéficié de l'essor économique d'après-guerre avec la venue de nombreux étrangers et artistes, clientèle plus snobe qu'asthmatique. Ensuite le thermalisme a été plutôt utilisé par des curistes remboursés par la sécurité sociale. Aujourd'hui le nombre de curistes diminue et une restructuration visant une autre clientèle semble nécessaire et urgente.

Les sources thermales

Les eaux des thermes du Mont Dore proviennent de 8 sources émergent d'un filon volcanique riche en silice (le plus riche de France) entre 38 et 44 °C. Elles sont riches en silice et en gaz carbonique. Elles sont utilisées dans le traitement de l'asthme, des voies respiratoires, ORL et pneumologie, des allergies, des rhumatismes et des séquelles de traumatisme ostéoarticulaire.

Les eaux de la Bourboule proviennent de 3 sources entre 16 à 58 °C. Elles sont préconisées dans le traitement des voies respiratoires, notamment chez les enfants et les allergies de la peau. Elles sont exploitées par 3 établissements, les Grands thermes, Les Thermes Choussy et la résidence thermale Choussy. Ces eaux décongestionnent et calment, renforcent les muqueuses respiratoires qui font barrière aux allergies, stimulent durablement les défenses immunitaires, apaisent et relaxent en les buvant, en prenant des bains, en les aspirant par application nasale de gaz thermaux.

Le devenir

Cette eau est aujourd'hui très peu utilisée pour la détente, la remise en forme, les jeux ludiques. Pourquoi ne pas développer ces voies et favoriser ou faciliter après une randonnée, ou une journée de ski, l'usage de quelques massages, bains bouillonnants, douches ou jets, etc... ?



Sources Félix (mai 2004)

■ Jolis noms de rivières

Tous nos remerciements à Christian MIRAUD, Président de l'Association Ambiances Romanes à la Bourboule (63) et Gérard GUINETON, Maire de Monestier Merlines (19) qui ont contribué à l'explication de l'origine des noms des cours d'eau suivants :

- le Chavanon (54 km) s'appelait à l'origine Chavanoux d'après le dictionnaire hydrographique de la France de 1787 dédié au roi et écrit par M. Moithey ingénieur géographe du roi et professeur de mathématiques.

Une autre proposition explique l'origine du nom le Chavanon par le verbe roman "cavar" qui signifie creuser, qui a été transformé par "chavar" avec le chuintement local. Accompagné de 2 suffixes superlatifs "ana" et "onna", le nom signifie le cours d'eau qui creuse et représente les gorges du Chavanon.

- la Dordogne viendrait du nom Duranius au 5^{ème} siècle (S. Apollinaire) puis Durania au 6^{ème} siècle (Grégoire de Tours), puis Dornonia au 8^{ème} siècle, ... Les origines pré-celtiques hydronymique "dora" accompagné du double suffixe superlatif "-ana" et "-onia" signifiant le grand cours d'eau devient avec le passage des sonorités, "doronogn-" à "dorodogn-" puis "dordogn-". Ainsi, l'explication du regroupement de la Dore et de la Dogne pour former la Dordogne ne serait qu'une pure invention du 10^{ème} siècle par un chroniqueur Aimoin qui a été repris jusqu'au 20^{ème} siècle.

- la Rhue trouverait sa signification dans le verbe grec "rhên" qui veut dire "couler" comme de nombreux cours d'eau connus des anciens tels que le Rhône, le Rhin. D'après M. COULON en 1644, la Rhue prenait sa source au Col de Serre (appelé maintenant Petite Rhue de Cheylade) pour se jeter dans le Dordogne à Bort les Orgues. C'est le ruisseau d'Egliseneuve d'Entraigues qui passait à Condat et se jetait dans la Santoire. La raison de ce changement de dénomination reste inconnue à ce jour. Si vous avez les explications, n'hésitez pas à nous contacter !

Sous l'aile du dragon



UN COULOBBRE OU UNE PANTHERE ?

Le Coulobre ne comprend plus ce qui se passe. Une panthère noire se prend pour lui et a remonté la Dordogne entre le 29 février et le 16 mars 2004. Elle aurait été aperçue dans un premier temps au Col d'Aulac dans le Cantal puis dans la vallée de Dordogne vers St Julien le Pélerin en Corrèze et enfin au Mont Dore dans le Puy de Dôme. Arait-elle voulu, elle aussi, remonter jusqu'aux sources de la Dordogne ?

CHANGEMENT CLIMATIQUE

A l'heure où l'on mise sur le développement des stations de ski (télési, canons à neige...) et sur la culture du maïs, une récente étude de Météo France et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne prévoit un réchauffement climatique significatif de la région dès 2030. Cette évolution aurait pour conséquence une diminution de la hauteur et de la durée d'enneigement de 50 %. Elle engendrerait des crues plus importantes en hiver et des étages plus prononcés et plus précoces en été.

■ Production fromagère de qualité

L'étude sur la gestion des effluents fromagers, qui concerne les départements du Puy de Dôme, du Cantal, de La Corrèze et de la Creuse démarre en décembre 2004. Elle associe l'ensemble des syndicats ou associations de professionnels du territoire, les Chambres d'Agriculture, les services techniques de l'Etat, les Agences de l'Eau, les Départements et les Régions.

Des enquêtes auprès du monde agricole seront menées entre janvier et février 2005. L'étude aboutira à des propositions techniques adaptées de traitement des effluents fromagers. Les producteurs bénéficieront de ces résultats pour valoriser une image de qualité de leurs produits.

Des portes ouvertes et des réunions d'animation seront engagées afin de diffuser une information pratique pour une meilleure gestion des effluents fromagers pouvant contribuer positivement à l'image de marque des fromages du haut bassin de la Dordogne.

■ Retrouvez toutes ces informations sur Internet

Une page « Contrat de Rivière Haute Dordogne » est en ligne sur le site INTERNET d'EPIDOR :

www.eptb-dordogne.fr

dans la rubrique ACTIONS,

page Contrat de Rivière Haute Dordogne.

Si vous le souhaitez, vous pouvez télécharger la carte du territoire du contrat, le dossier définitif et son programme d'actions, l'atlas et les lettres du comité de rivière. Afin de faire vivre ce site, n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.

Il ne tient qu'à nous d'adapter nos besoins à la ressource et non l'inverse, pour garantir un développement durable de nos activités.

DECHARGE... ET NETTOYAGE

Le Coulobre a décelé dans la circulaire du 23 février 2004 du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, des décharges non autorisées situées sur le territoire du Contrat de Rivière. Il s'agit des décharges communales de Condat (15) et de St Genes Champespe (63). Ces sites doivent être régularisés au plus tôt et les dépôts sauvages doivent être supprimés.

Pendant ce temps ce sont les enfants des communes du Mont Dore et de la Bourboule qui, lors des journées de l'environnement, vont nettoyer les berges de la Dordogne, ramasser les sacs plas-

tiques, les morceaux de ferrailles, et autres déchets jetés là volontairement ou par négligence.

Bravo à tous les bénévoles, en espérant que les adultes aussi se mobilisent pour préserver notre environnement.



Week-end "remue ménage sur les berges de la Dordogne" les 15 et 16 mai 2004 à la Bourboule

■ Qualité des eaux incompatible avec les loisirs nautiques

L'objectif principal du Contrat de rivière est de lutter contre l'eutrophisation de la retenue de Bort les Orgues et de permettre ainsi la mise en valeur touristique de la Haute Dordogne. Il nous reste cinq ans pour atteindre cet objectif.

Un suivi de la qualité des cours d'eau est en cours depuis le mois de mars 2004 sur 8 points de mesures répartis sur la Santoire, la Tialle, la Rhue, la Dordogne et le Chavanon.

Les mesures bactériologiques réalisées en juin et en juillet 2004, révèlent que la qualité de la Dordogne au niveau de St Sauves n'est pas conforme pour la baignade. Plus à l'aval au niveau de Singles, grâce à la capacité d'autoépuration de la Dordogne, cette qualité s'améliore et repasse en dessous des normes.

D'autres dégradations de la qualité de l'eau ont été constatées : sur l'axe Chavanon (problèmes de baignade à l'étang de la Ramade en limite de la Creuse et du Puy de Dôme) et au niveau de la retenue de Bort les Orgues (problèmes à la plage de Sarroux en Corrèze qui a fait l'objet le 23 août 2004 d'une fermeture administrative pour non-conformité des eaux vis-à-vis de la baignade en raison d'un taux de cyanobactéries* trop élevé).

Ce suivi de la qualité sur les cinq années du Contrat va permettre de mesurer l'efficacité des investissements prévus au programme d'actions du Contrat de rivière (Etude sur les effluents fromagers, amélioration du système d'assainissement du SIVOM de la Haute Dordogne ...).

** Bactérie unicellulaire toxique se développant dans un milieu riche en azote et en phosphore.*



Mesure de débit sur la Dordogne le 11 août 2004
(station A du suivi qualité)

■ Étangs : de gros impacts sur l'environnement

Les étangs sont des lieux de pêche et de loisirs très recherchés. Cependant, ils génèrent une dégradation de la qualité des eaux due à des équipements insuffisants qui occasionnent l'augmentation de la température de l'eau et à une mauvaise pratique de vidange qui génère l'introduction dans les cours d'eau d'espèces piscicoles indésirables. Il semblerait que seule une prise de conscience collective et sociale de ses impacts peut permettre des améliorations possibles : mise en place d'un système de vidange adapté, de canal de dérivation, de pêcherie fonctionnelle, de bassin de décantation, ...

On recense au moins 185 étangs sur le territoire du contrat.

Pour en savoir plus, des plaquettes ont été éditées par la Direction Régionale de l'Environnement Limousin, présentant sous forme de fiches techniques les principes du moine, des pelles et des vannes, du canal de dérivation, des pêcheries, des trop-pleins, des bassins de stockage, des systèmes de décantation et quelques bases techniques d'exploitation. Un livre écrit par Laurent TOUCHART et Mathieu GRAFFOILLERE est paru récemment aux Editions Aigle "les étangs Limousins en questions".

■ Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Les Communes ont l'obligation de contrôler la conception, l'implantation et la bonne exécution des assainissements non collectifs (ANC). De manière facultative, elles peuvent prendre en charge l'entretien de ces dispositifs.

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et l'arrêté d'application du 6 mai 1996 imposent la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) avant le 31 décembre 2005.

A ce jour sur le territoire du Contrat de Rivière Haute Dordogne, aucun SPANC n'est encore mis en œuvre. Seuls quelques transferts de compétences de certaines communes ont déjà été réalisés auprès de certaines structures intercommunales.

Pourtant des aides sont prévues par les Agences de l'Eau (Adour-Garonne et Loire Bretagne) jusqu'en 2006 et par certains Départements pour créer ces services ou bien pour réaliser les contrôles des ANC. Si vous souhaitez avoir plus de renseignements n'hésitez pas à les contacter.

Une réunion d'information sur la mise en place des SPANC est prévue le 26 novembre 2004 à Tauves.

EPIDOR - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
BP 22, 15 200 Mauriac
04.71.68.01.94
epidor.hd@eptb-dordogne.fr

Animatrice du contrat de rivière :
Viviane BATTU
v.battu@eptb-dordogne.fr

Permanence à la mairie du Mont Dore le premier mardi de chaque mois
(10-12h, 14-16h)

Cette lettre est financée par l'Etat, les Agences de l'Eau, la Région Auvergne et les Départements.



EPIDOR est un établissement public qui regroupe les six départements traversés par la Dordogne (63, 15, 19, 46, 24, 33). Son but : favoriser un développement coordonné et durable du bassin de la Dordogne.

L'établissement est administré par les conseillers généraux membres et il est aujourd'hui présidé par Bernard Cazeau, Sénateur de la Dordogne et Président du Conseil général de la Dordogne.

Il a reçu le mandat de favoriser la concertation, de renforcer les partenariats et d'offrir un service de conseil et d'accompagnement technique et scientifique ouvert à tous. Il dispose d'une équipe des spécialistes de la gestion de l'eau.

Retrouvez cette lettre et d'autres informations sur le site www.eptb-dordogne.fr